

Montauban, le 6 septembre 2013

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Les enjeux de la bataille pour l'emploi : Service Public de l'Emploi Départemental à Montauban le 6 septembre 2013

Le Préfet du Tarn et Garonne, Jean-Louis GERAUD a réuni vendredi 6 septembre à 14H30 les élus, les partenaires sociaux et les acteurs du territoire en matière d'emploi.

A cette occasion, les thèmes suivants ont été traités :

- La situation de l'emploi en Tarn-et-Garonne
- Les contrats de génération
- Les contrats aidés et les Emplois d'Avenir
- L'action de la région Midi-Pyrénées en matière d'apprentissage et de formation professionnelle
- Les dispositifs de sécurisation de l'emploi

La situation de l'emploi

1. Evolution de la demande d'emploi

Entre les mois de juin et juillet 2013, la DEFM « ABC » continue à augmenter sur le département 82, mais cette augmentation est la plus faible de la région Midi Pyrénées .

Pour ce qui concerne la DEFM cat.A, l'évolution mensuelle est de -1,9%, cette diminution bénéficiant aussi pour la 1^{ère} fois aux jeunes de - de 25 ans .

En variation annuelle, si les seniors (+ de 50 ans) et les demandeurs d'emploi longue durée (> 1 an d'inscription) continuent à augmenter respectivement de 16,5% et de 21,3%, le nombre de jeunes inscrits dans les Pôle Emploi du 82 a progressé plus modérément de 11,4%.

2. L'offre d'emploi enregistrée et l'intérim

Les offres d'emploi déposées se répartissent presque équitablement entre les offres durables et les offres saisonnières pour un total de 729 offres enregistrées en juillet.

Le département enregistre moins d'offres d'emploi que l'an dernier (-22,4%) et même si la chute est importante dans le secteur de l'agriculture (-35%), ce secteur recrute aujourd'hui des aide-agricoles de production fruitière et/ou légumière.

Les entreprises ont eu moins recours à l'intérim (-13,3%) et notamment pour les emplois du secteur tertiaire.

3. Le Plan 30 000 entrées en formation :

Dès aujourd'hui, Pôle Emploi a une enveloppe budgétaire spécifique répartie

- à 50% pour de la formation dont 3 actions collectives dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, la logistique et l'agriculture
- à 50% pour des actions d'adaptation à l'emploi telles que la POE (préparation opérationnelle à l'emploi).

.../...

Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Les contrats de génération

Issu d'un accord unanime des partenaires sociaux, le contrat de génération est porteur d'une ambition forte: modifier durablement le regard des entreprises pour reconnaître les atouts de tous les salariés, quel que soit leur âge.

Ce dispositif de lutte contre le chômage des jeunes et des seniors porte un changement de regard: regarder les jeunes comme une chance et comme un investissement pour l'entreprise, et reconnaître la valeur des salariés âgés, riches d'une expérience précieuse pour toute organisation.

Il permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 4000€ par an, pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent en CDI un salarié de moins de 26 ans tout en conservant un salarié de 57 ans et plus .

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'aide peut bénéficier à un employeur âgé de 57 ans et plus désirant céder son entreprise à un jeune.

A l'heure actuelle, en Tarn-et-Garonne 38 demandes d'aide ont été déposées. La mobilisation continue pour permettre aux employeurs de se saisir de cet outil pour l'emploi.

Les contrats aidés et les Emplois d'Avenir

Le gouvernement a mis en œuvre des moyens conséquents pour favoriser l'embauche des publics les plus éloignés de l'emploi. 2136 contrats uniques d'insertion sont ainsi déployés en 2013 dans le département dont près de 300 Emplois d'Avenir.

Les Emplois d'Avenir constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle. Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

En Tarn et Garonne, les élus et l'ensemble des partenaires se sont fortement mobilisés autour de ce dispositif. C'est pourquoi ces emplois sont en majorité exercés au sein des collectivités locales et dans le secteur associatif.

En ce qui concerne le public cible, la part des jeunes sans diplôme (y compris niveau IV) est de 46,8% pour le département. Celle des jeunes de niveau V avec diplôme représente 48,9%. 20,2% des jeunes ont un niveau inférieur au niveau V. Aucun jeune de niveau supra IV n'est bénéficiaire.

Ces emplois qui permettent de voir diminuer le chômage des jeunes bénéficient pour notre territoire au public des jeunes qui en a le plus besoin, c'est-à-dire les jeunes pas ou peu qualifiés. Ici encore l'ensemble des employeurs a joué le jeu et des parcours de formation sont mis en place parallèlement à l'acquisition d'une expérience professionnelle de 3 ans.

La sécurisation de l'emploi

Les partenaires sociaux ont signé le 11 janvier dernier un accord national interprofessionnel relatif à la sécurisation de l'emploi.

Retranscrit dans la loi, il apporte de nombreuses innovations parmi lesquelles la refonte de l'allocation spécifique d'activité partielle et la réforme du droit du licenciement économique collectif.

Contact presse :